

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL HABITAT / LOGEMENT
INTERVENTIONS DE L'ANAH, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DU CONSEIL REGIONAL**

Public / Mesures		ANAH		Conseil Départemental		Conseil Régional
Propriétaires Occupants		Taux d'intervention	Plafond de dépense subventionnable	Taux d'intervention	Plafond de dépense subventionnable	
Energie	Très Modestes	50%	20 000 €			Eco Chèque 1 500 €
	Modestes	35%				
Sortie d'insalubrité	Habitat indigne très dégradé occupé	50%	50 000 €	30%	30 000 €	
	Habitat indigne très dégradé vacant	50%	30 000 €			
	Habitat moyennement dégradé Sécurité - salubrité	50%	20 000 €	30%	20 000 €	
Adaptation -Autonomie- Handicap* (GIR 5 et 6 exclusivement pour le Département)	Très Modestes	50%	20 000 €	30%	6 000 €	
	Modestes	35%				
Autres travaux	Très Modestes	35%	8 000 €			
Propriétaires Bailleurs		Taux d'intervention	Plafond de dépense subventionnable	Taux d'intervention	Plafond de dépense subventionnable	
Habitat Indigne et Très Dégradé : Sortie Insalubrité	Logement Conventionné Très Social	35%	80 000 €	20%	30 000 €	
	Logement Conventionné Social	35%		10%		
Habitat Moyennement Dégradé : Autres travaux	Sécurité-salubrité	35%	60 000 €	10%	30 000 €	
	Energie	25%				Ecochèque 1 000 €
	Autonomie	35%		10%	30 000 €	

* pour le Département, déplafonnement possible en cas de monte-escalier avec une aide maximale à 3 000 €